

Secrétariat Général

Date : 01 octobre 2015

Référence :

Dossier suivi par : Olivier BLEUNVEN – Yoann VIGNER

Objet : Urgence voie professionnelle

Monsieur Stéphane LE FOLL

Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire,
et de la Forêt
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Monsieur Le Ministre,

Par la présente, nous nous permettons une fois de plus de faire valoir l'urgence qui demeure à prendre la mesure du sujet et de vraies mesures concernant la voie professionnelle en général (réformée par la majorité précédente dans les conditions et avec les visées que l'on sait) et l'appui aux élèves les plus en difficulté de cette voie de formation en particulier (décrocheurs, redoublants ayant fait le choix de la voie pro et étudiants inscrits en BSTA issus de ce cursus imposé).

Dans les éléments porteurs d'avenir, votre directeur de cabinet nous a confirmé le démarrage effectif de la mission d'évaluation conjointe de la réforme de la voie professionnelle par le CGAER et l'IEN, avec une remise du rapport au premier trimestre 2016 – ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, même si cette décision que vous nous annoncez en octobre 2014 aura mis un an avant de se traduire en acte, ce qui dénote aussi des multiples freins internes à votre administration qu'il a fallu lever. Pour autant, c'est une nouvelle génération d'élèves qui elle vient de faire sa rentrée et deux autres qui sont en cours de cursus (en première et terminale) dont nous souhaitons parler sans plus de délai.

1. En effet, aujourd'hui, et c'est maintenant la 6^{ème} rentrée qui se fait sensiblement dans la même épure, les seules réponses proposées par la DGER aux équipes d'établissement résidant dans une note « fourre-tout » dite d'individualisation, dont tous les acteurs du système mesurent chaque jour les limites, sur fond de crédits volatiles (HSE), dont l'enveloppe a baissé à mesure que le système est monté en charge puisque toutes les voies peuvent émarger à ce dispositif. En somme, l'équation peut se résumer à « plus d'ayants droit et moins d'heures allouées »... les BTSA issus du Bac Pro devant désormais émarger sur la même enveloppe (baisse en 2013-2014 comme en 2014-2015... de l'ordre de -20% l'an passé).

Or, et c'est l'objet premier de notre courrier, les annonces de la DGER pour l'année scolaire qui démarre, confirmées en présence de votre conseillère par la Directrice Générale elle-même, ne peuvent que nous inquiéter à minima sur la fragilité du système proposé, voire son in-efficacité programmée. La bonne nouvelle – relative – c'est que l'enveloppe d'HSE serait stabilisée..., mais pour autant la première tranche de versement aux lycées a été amputée de 25% en moyenne, le quart restant étant a priori mis en réserve pour accompagner des projets d'expérimentation qui démarreraient potentiellement « à la rentrée 2015 », mais sur la base d'une note de service qui paraîtrait au mieux avant mi-octobre, donc plus certainement début 2016.

Au-delà de l'absence de remise à plat des modalités d'individualisation « pratiquées » dans l'enseignement agricole depuis 6 ans maintenant (en dépit de 3 rapports de l'IEA qui en ont marqué les limites depuis 2011 et d'un taux d'échec qui s'il tend à se réduire demeure majeur en regard de ce qu'il était pour les élèves ayant bénéficié du parcours en 4 ans – sachant qu'un groupe de travail est censé enfin se pencher sur cette question), c'est ce bidouillage des (maigres) crédits fléchés jusque là « individualisation » qui nous inquiète au plus haut point et sur lequel nous considérons avoir la responsabilité de vous alerter.

Concrètement :

- à cette rentrée pour les équipes pédagogiques qui travaillent sur l'individualisation, c'est de facto une nouvelle baisse de crédits qui est confirmée, avec un affaiblissement d'autant des capacités des collègues à accompagner les élèves qui en ont le plus besoin – à cela s'ajoute le renoncement à étendre une expérimentation de parcours diversifié en 3 et 4 ans (mais nous y reviendrons dans un second temps).
- par ailleurs, quand la DGER répond que l'enveloppe sera maintenue, elle fait un lien organique qui n'a pas lieu d'être entre dispositif d'individualisation et projets d'expérimentation, ces derniers pouvant comprendre des éléments d'individualisation ou non et ne pouvant se réduire à l'individualisation, sauf à détourner de sa vocation le droit à l'expérimentation – analyse partagée par la DGER à l'occasion du groupe de travail CNEA sur cette note sur l'expérimentation qui s'est tenu le 9 septembre. Reste que les DRAAF-SRFD qui vont – en l'état du projet de circulaire – se retrouver en responsabilité de l'utilisation de leur enveloppe d'HSE (hier dédiée à la seule individualisation et demain également à vocation de soutenir des projets d'expérimentation) et de la validation ou non des projets qui leur seront soumis, risquent fort de ne retenir que des projets touchant à l'individualisation, faute d'une enveloppe principale suffisante. Cette dérive pour le SNETAP-FSU ne serait assurément pas acceptable, elle doit donc être prévenue en amont.
- enfin, quand on raisonne vraiment sur cette articulation qui n'en est pas vraiment une entre la note individualisation et celle sur l'expérimentation, et en tout cas sur cette ligne de crédits (HSE) en partage, force est de constater que le système d'expérimentation n'a déjà pas dès son démarrage les moyens de ses ambitions, mais qu'il est surtout voué à être stérilisé sous deux ans... En effet, les projets qui seront retenus dans ce cadre durant cette année et plus encore l'an prochain vont consommer des moyens, sachant que l'engagement dans l'expérimentation sera pluriannuel (avec une contractualisation en bonne et due forme, moyens compris et sur la durée – confirmation DGER ce 9 septembre). Par suite, trois options s'offrent à nous en l'état du dispositif « mixte » proposé par la DGER : soit (1°) les crédits pour la mise en place stricte des dispositifs d'individualisation vont s'effondrer à mesure que les expérimentations vont monter en charge ($\frac{1}{4}$ des HSE mises en réserve à cet effet cette année), soit (2°) pour préserver les crédits déjà insuffisants dédiés à l'individualisation, les projets d'expérimentation ne seront plus financés sous deux ans (afin de préserver un semblant d'enveloppe pour l'individualisation et assurer la continuité des expérimentations déjà mises en place et contractualisées), soit (3°) vous vous devrez d'augmenter cette ligne de crédits de façon significative et sur la durée... sachant que le cadre budgétaire actuel ne semble guère favorable à cette dernière option, sauf à infléchir significativement les budgets à venir.

Le SNETAP-FSU est, vous l'aurez compris, inquiet et plus que sceptique quant à ce montage proposé par la DGER, montage incertain pour ne pas dire inconséquent, mais non sans conséquence, et vous saisit afin qu'il soit repensé.

2. Au-delà, nous souhaitons aussi revenir avec vous sur l'arbitrage malheureux que votre cabinet a été amené à prendre avant l'été concernant le dispositif d'individualisation dit de « classe spécifique » défendu par plusieurs organisations syndicales (du public comme du privé), la FCPE et la Confédération Paysanne. Le SNETAP-FSU continue de contester le bien-fondé de cette décision clairement prise en opportunité politique (en regard d'un budget ne permettant pas une extension du dispositif à court terme) et non dans l'intérêt des jeunes qui, grâce à ce dispositif particulier (parcours adapté en 4 ans), « ont repris confiance »... et ce n'est pas nous que le disons, mais l'inspection de l'enseignement agricole elle-même.

De même, dans un récent rapport de la commission des finances du Sénat, le rapporteur écrit la chose suivante : « *Enfin, votre rapporteur spécial souhaite faire part de sa vive préoccupation quant aux effets de la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans, dans les filières professionnelle et technique agricole, au regard des résultats dégradés enregistrés au niveau du bac pro en trois ans et des difficultés rencontrées pour assurer aux élèves une réelle poursuite d'études, deux objectifs que s'était pourtant fixée cette réforme. Il plaide donc à nouveau pour que soit rapidement aménagé, en parallèle, un parcours en quatre ans, par le biais par exemple de « classe spécifique » au sein du système éducatif. Ce type de classe a d'ailleurs été expérimenté depuis 2009 par l'équipe éducative du lycée agricole public de la Tours Fondettes, à Fondettes en Indre-et-Loire. Votre rapporteur spécial appelle donc de ses vœux le maintien de ce dispositif et son déploiement et invite donc le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt à revenir sur sa décision de mettre fin à ce dispositif à la rentrée 2016, alors même que d'autres établissements agricoles publics avaient présenté des projets à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) pour créer ce type de classe de remédiation en faveur de la réussite des élèves.* »



Ainsi, une partie de la représentation nationale vous demande, Monsieur le Ministre, de reconsidérer ce dossier et cette modalité. Le SNETAP-FSU par la présente ne peut qu'appuyer ce recours qui vous est directement adressé, sachant que nous réaffirmons qu'une seule classe pour juger de la pertinence ou non d'un dispositif (quantitativement comme qualitativement) ça ne tient pas sauf à faire preuve d'une mauvaise foi évidente ou à être en service commandé pour aboutir à ce type de conclusions définitives quoi qu'il en coûte. Par ailleurs, nous réitérons une nouvelle fois notre demande d'extension du dispositif à un panel de quelques classes, et non la généralisation de celui-ci, cela au titre de l'expérimentation pédagogique, à l'heure où une circulaire dédiée est en passe de paraître (cf. point évoqué précédemment), donnant un cadre attendu et souhaitable à ce type de démarche. La classe du LEGTA de Tours-Fondettes étant toujours en fonction sur cette année scolaire, il ne tient qu'à vous Monsieur le Ministre, à l'heure où votre collègue de l'Éducation Nationale lance 5 grands chantiers sur la voie professionnelle, de permettre que cette expérience portée par une équipe éducative motivée et formée se poursuive et prenne le caractère d'une véritable expérimentation, d'autres établissements de l'enseignement agricole ayant démontré qu'ils étaient prêts à partir dès la rentrée 2016.

Au regard de l'ensemble de ces éléments nous vous demandons, Monsieur Le Ministre, de revoir de façon urgente votre décision d'abandonner le dispositif particulier « classe spécifique ». Plus globalement nous vous demandons de reprendre dans les plus brefs délais l'ensemble des dispositifs d'individualisation à la fois dans leur mise en œuvre et dans leur financement car ils n'ont pas aujourd'hui de moyens à la hauteur des attentes des familles et des personnels. Enfin dans la même logique nous vous demandons de corriger l'articulation entre les notes de service " individualisation " et " expérimentation " vouées à l'échec en l'état actuel.

Pour aborder et approfondir ces points nous vous demandons de recevoir, en tout état de cause avant les vacances de Toussaint, une délégation du Snetap-FSU.

Comptant sur l'intérêt que vous et vos équipes sauront porter à nos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean Marie LE BOITEUX



Secrétaire Général SNETAP FSU

